HORIZON
SANTÉ
TRAVAIL

PLOMB ET SES COMPOSES
PROCEDURE D'EXPOSITION ACCIDENTELLE

1° DEFINITION D'UNE EXPOSITITION ACCIDENTELLE

Probabilité qu'un phénomène accidentel produise, en un point donné, des effets sur la santé au cours d'une période déterminée.

2° SITUATION D'EXPOSITION ACCIDENTELLE

Lors de tous travaux sur chantier et en atelier :

- Modification du processus,
- Défaillance du système de protection collective et/ou individuelle,
- Repérage plomb insuffisant ou inadapté au périmètre des travaux,
- Méconnaissance du risque,
- Accident de chantier, incendie.

3° RÔLE DE L'ENTREPRISE

L'entreprise doit prendre des mesures correctives immédiates en cas d'exposition accidentelle survenue sur un chantier :

1. Faire cesser l'exposition au risque,
2. Évaluer les circonstances de l'exposition accidentelle, sa durée, son intensité (matériau concerné, mode opératoire…),
3. Avertir le médecin du travail,
4. Organiser une information de tous les salariés, sensibiliser au risque lié à l'exposition au plomb et aux mesures de protection à mettre en place,
5. Veiller à ce que toutes les mesures soient prises pour que la situation ne se reproduise pas.

4° RÔLE DU MEDECIN DU TRAVAIL

1. Evaluer la pertinence d'une plombémie pour les salariés exposés et conserver les résultats dans chaque dossier médical individuel du salarié,

2. Consigner les éléments de l'exposition accidentelle dans chaque dossier médical (fiche d'exposition accidentelle),

3. Participer à l'information des salariés,

4. Assurer le suivi des salariés si plombémie > valeurs réglementaires,

5. À la demande de l'entreprise et/ou des salariés eux-mêmes, les travailleurs concernés pourront être reçus en visite médicale afin qu'ils soient informés du risque et des mesures à prendre.

NB : *Les intoxications aiguës sont très peu fréquentes en milieu professionnel et les risques sont ceux d'une intoxication chronique car la toxicité du plomb est de type cumulatif par fixation sur les globules rouges avant d'être stocké dans l'organisme dans le foie, les reins, le cerveau et surtout dans les os avec une élimination urinaire très lente, de plusieurs mois pour les tissus mous à plusieurs années pour les tissus osseux.*

Source : officiel Prévention